

AFFAIRES GÉNÉRALES

- SERVICE ÉLECTIONS -

Comment m'inscrire sur les listes électorales ?

Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être signalée en Mairie avant le 31 décembre, dernier délai, pour être effective l'année suivante à compter du 1^{er} mars. L'inscription sur les listes électorales est une démarche personnelle et obligatoire.

- **Gagnez du temps !**

Un nouveau téléservice vous permet de vous inscrire sur les listes électorales. L'envoi dématérialisé de votre demande d'inscription n'est actuellement possible que pour quelques communes, dont Six-Fours-Les-Plages, dans le cadre d'une expérimentation conduite par le ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales et la Direction générale de la modernisation de l'Etat.

[Accès à la demande en ligne](#)

Inscription en Mairie :

Hôtel de Ville de Six-Fours : aux guichets administratifs du rez-de-chaussée de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi, le samedi matin 8h30-11h00,

Annexes :

quartier des Lônes de 8h30 à 11h00,
quartier du Brusç de 13h30 à 16h00.

Liste des justificatifs à fournir :

1. Un titre d'identité et de nationalité en cours de validité :

carte nationale d'identité (*recto-verso*)
ou passeport (copie de la double page où figure votre photo).

2. Un justificatif de domicile :

facture de téléphone fixe, d'électricité, de gaz, d'eau, relevé de charges de copropriété, quittance de loyer émanant d'un organisme privé ou de l'OPHLM, dernier avis d'imposition sur les revenus, bulletin de salaire, titre de pension (veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénom et qu'elles ne datent pas de plus de 3 mois).

Cas particuliers : les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers sont invitées à fournir en plus une lettre d'hébergement remplie par l'hébergeur.

Imprimé en ligne



Il est également possible de s'inscrire sur les listes électorales par correspondance : des formulaires d'inscription sont à votre disposition en téléchargement.

Préparer votre démarche à l'aide des formulaires

- [Demande d'inscription sur les listes électorales](#)
- [Élections européennes : demande d'inscription pour les citoyens européens](#)
- [Élections municipales : demande d'inscription pour les citoyens européens](#)

Vous trouverez de plus amples informations relatives à ces démarches dans le [guide des droits et démarches administratives](#).

La [liste des bureaux de vote](#) vous permet de visualiser la liste des rues couvertes par chaque bureau de vote.

Le [plan de la ville](#) vous permet également, à partir de votre bureau de vote de situer sa disposition géographique.